



Réseau de
cancérologie
Rossy

Rossy
Cancer
Network

Des enfants après le cancer?

Pensez à préserver votre
fertilité **avant le début** de
votre traitement oncologique



Soins de préservation de la fertilité
pour les femmes qui reçoivent un
diagnostic de cancer



McGill

Centre universitaire
de santé McGill



McGill University
Health Centre



Hôpital général juif
Jewish General Hospital



Centre hospitalier de St. Mary
St. Mary's Hospital Center

“Diagnostiquée à 34 ans, j’ai vu la préservation de la fertilité comme un filet de sécurité. Cela m’a permis de passer le jalon de cinq ans de survie, et a rendu possible la naissance de mon premier enfant.”

—Caterina, survivante du cancer et mère de deux enfants



Les traitements contre le cancer peuvent-ils avoir des répercussions sur ma capacité à avoir un enfant?

Les traitements contre le cancer, tels que la chimiothérapie, la chirurgie et la radiation peuvent endommager votre fertilité (capacité à avoir un enfant). Ces effets peuvent être de nature temporaire ou permanente. Vos risques dépendent du type de cancer dont vous êtes atteint, des traitements contre le cancer que vous recevez, de votre âge et du statut de votre fertilité avant l’amorce du traitement contre le cancer.

Que puis-je faire pour préserver ma fertilité?

Il existe différentes façons de préserver la fertilité, telles que la congélation d’ovules, la congélation d’embryons, la conservation de tissu ovarien et l’hormonothérapie (c.-à-d. la suppression ovarienne). La congélation des ovules est l’option de préservation de fertilité la plus commune.

En quoi consiste le processus de congélation d’ovules?

On vous demandera de venir à la clinique 2 à 3 fois pour faire une échographie vaginale et des prises de sang (pendant une période de 10 jours). Vous suivrez probablement un

traitement hormonal (par auto-injections) pour stimuler la croissance de follicules. Ensuite, le prélèvement de follicules se fera par une intervention chirurgicale mineure. Vous serez éveillé au cours de la procédure et vous recevrez des médicaments pour rendre supportable la douleur, qu’il est commun d’éprouver à ce moment.

Puis-je préserver ma fertilité sans retarder mon traitement?

Lorsque le traitement contre le cancer doit être amorcé immédiatement, les spécialistes de la fertilité tenteront de prélever vos ovules au cours d’un délai de 48 heures.

Quelle est la différence entre la congélation d’embryons et la congélation d’ovules?

La congélation d’ovules vous permet de conserver vos ovules. Dans le futur, vos ovules congelés peuvent être fécondés grâce à la reproduction assistée afin de concevoir un enfant. La congélation d’embryons constitue un processus en deux étapes. Les ovules sont d’abord prélevés et ensuite fécondés à l’aide de sperme dans un laboratoire afin de créer un embryon (un bébé en phase précoce de développement). Les embryons sont ensuite congelés et conservés.



“Les objectifs de reproduction et la planification de la fertilité constituent des sujets essentiels lors de la première consultation avec son oncologue.”

—Dr Ashley Davidson, oncologue médical,
Centre hospitalier de St. Mary

Quels sont les frais de congélation et de conservation des ovules et des embryons?

Les frais de congélation d'ovules ou d'embryons pour les femmes atteintes de cancer sont couverts par le Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ) selon la loi 20 (chapitre 25-34.3).

Toutefois, la couverture de l'hormonothérapie varie en fonction du régime d'assurance. Les patientes qui possèdent un régime privé d'assurance sont tenues de couvrir la portion des coûts non couverts par le régime d'assurances en question. Pour les patientes qui ne détiennent pas d'assurance privé, les coûts sont couverts par la RAMQ, moyennant une franchise.

La conservation d'ovules ou d'embryons est couverte par la RAMQ pendant les cinq premières années, après quoi vous serez tenue de payer des frais annuels d'entreposage. Si vous décidez dans le futur d'utiliser vos ovules ou vos embryons congelés afin de tomber enceinte, des coûts seront associés aux options de reproduction assistée.

Pour en savoir plus sur la tarification, consulter la section “Ce que vous devez savoir” du site internet du Centre de la reproduction du CUSM : cusc.ca/reproductivcentr.

Pendant combien de temps les ovules et les embryons peuvent-ils demeurer congelés?

Vos ovules peuvent rester congelés jusqu'au jour où vous êtes prête à les utiliser. Cependant, les lignes directrices recommandent aux femmes de ne pas tenter de tomber enceintes après l'âge moyen de la ménopause; c'est-à-dire 50 ans.

Devrais-je utiliser mes ovules congelés ou tenter de concevoir un enfant naturellement?

Si votre cycle menstruel est de retour à la normale, vous pouvez tenter de concevoir un enfant naturellement. Si après un an, vous n'êtes toujours pas enceinte, on recommande de fixer un rendez-vous à la clinique de fertilité pour une évaluation complète de l'état de votre fertilité, et pour discuter de vos options de préservation de la fertilité.

D'un point de vue juridique, qui est le propriétaire des ovules ou des embryons congelés?

Alors que les ovules congelés demeurent la propriété de la femme, les embryons congelés sont à la fois la propriété des deux partenaires, et aucun usage ne peut en être fait sans le consentement des deux partenaires.



“Informer les patients de leurs options de préservation de la fertilité et leur permettre de prendre une décision éclairée — voici deux éléments au cœur de la prestation de soins de qualité.”

—Dr William Buckett, directeur médical,
Centre de la reproduction du CUSM

Les enfants qui naissent de parents survivants au cancer courent-ils un risque plus élevé de cancer?

Il n'existe présentement aucune donnée probante indiquant que les enfants nés de parents ayant survécu au cancer sont plus susceptibles de recevoir un diagnostic de cancer que les enfants dont les parents n'ont pas été atteints de cancer. Les enfants nés de parents atteints d'un cancer héréditaire constituent la seule exception.

Quelle est la marche à suivre et le délai d'attente pour fixer un rendez-vous?

Consultez votre oncologue pour être orienté vers un spécialiste de la fertilité ou communiquez avec le Centre de la reproduction du CUSM au 514 843-1650. La priorité est donnée aux patientes atteintes de cancer lors de la prise de rendez-vous.

Pour plus d'informations

Centre de la reproduction du CUSM

200-888 de Maisonneuve E. Montréal (QC) H2L 4S8
Tél.: 514 843-1650 | Fax : 514 843-1496
fertilite@muhc.mcgill.ca

cusc.ca/reproductivecentre